

SAEGHER (DE) (*Marcelin-Hippolyte-Joseph-Marie-Ghislain*), Magistrat (Ledeborg-lez-Gand, 31.5.1858-Meerhout, Anvers, 12.7.1896).

Le 20 juillet 1880, il obtenait son diplôme de docteur en droit à l'Université de Gand. Devenu avocat à la Cour d'Appel de cette ville, il s'offrit à partir pour l'État Indépendant du Congo en qualité de magistrat. Nommé juge au tribunal de 1^{re} instance du Bas-Congo (15 octobre 1888), De Saegher s'embarqua à Anvers sur le « *Landana* », le 27 octobre 1888, en compagnie de Lothaire qui allait devenir un de ses meilleurs amis. Arrivé en Afrique, De Saegher remplit ses fonctions avec la plus grande autorité et une compétence parfaite. En 1891-92, directeur de la Justice à titre personnel, il fut envoyé en inspection dans le Haut-Ubangi ; il parcourut tout l'Uele. Il était à Yakoma le 11 mars 1892 quand y débarqua de la Kéthulle, qui se rendait au Shinko en qualité de premier résident chez Rafai. Le 14 mars, ils remontaient ensemble le Mbomu. Au cours de ces deux années, De Saegher fut en contact avec l'expédition Van Kerckhoven-Milz-Ponthier, qui remontait l'Uele à destination du Nil. Sa mission d'inspection le conduisit dans tous les endroits où Arabes et Indigènes s'opposaient parfois au passage des Européens. Redescendant ensuite l'Itimbiri, De Saegher alla jusqu'aux Falls et établit sur la situation du pays des rapports précis et documentés qui permirent de coordonner l'action contre les Arabes. Aussi, à son retour en Europe fut-il reçu par le Roi-Souverain. Il repartit en juin 1894, toujours en qualité de magistrat. En fait, il exerçait les fonctions d'inspecteur d'État ; il visita le Kasai et le Sankuru ; il étudia spécialement la question du statut civil à accorder aux indigènes et procéda consciencieusement à l'inspection du service judiciaire dans le jeune État.

En 1896, quand la cause de Lothaire dans l'affaire Stokes fut portée devant le tribunal d'appel de Boma, De Saegher démissionna de ses hautes fonctions officielles afin d'assumer la défense du vaillant vainqueur des Arabes. Il obtint l'acquiescement de son ami le 25 avril 1896. Rentré en Belgique en juin de cette année, De Saegher comptait reprendre son rôle de défenseur devant le Conseil Supérieur à Bruxelles où le procès Lothaire était revenu en appel. Sa santé ne le lui permit pas. Il fut remplacé par M^e Graux. Le 6 août 1896, le jugement de Boma fut confirmé à la grande satisfaction de tous les Belges.

Hélas ! la belle carrière de De Saegher était près de finir. Accablé par la maladie qu'il avait contractée au Congo, soigné avec dévouement par son vieil ami d'Afrique, le D^r Henri de Marbaix, de Saegher mourut au domicile de ce dernier presque subitement, le 12 juillet 1896.

Il était Chevalier de l'Ordre Royal du Lion et décoré de l'Étoile de Service à deux raies.

Publications. — *La justice militaire*, Bruges, 1886.
— *Les Coutumes indigènes de l'État Indépendant du Congo*, *Soc. des Études colon.*, *bull.*, 1894, n^o 3, p. 87.

26 janvier 1951.
M. Coosemans.

Bull. de l'Ass. des Vétérans colon., novembre 1939, p. 7 et mai 1930, p. 17. — *Mouvement géogr.*, 1896, p. 357. — A. Delcommune, *Vingt années de vie africaine*, Larcier, Brux., 1922, t. II, p. 585. — A. Chapaux, *Le Congo*, Rozet, Brux., 1894, p. 644. — *Exp. belge*, 1932, p. 509. — *Mouvement antiescl.*, 1896, p. 225. — L. Lotar, *Grande Chronique du Bomu*, *Mém. I.R.C.B.*, 1940, p. 29. — Janssens et Cateaux, *Les Belges au Congo*, t. I, p. 803.